

niens, d'autres Européens de l'Est, les Asiatiques, les habitants du Moyen-Orient, les Africains ou d'autres groupes en particulier des Antilles, de l'Amérique centrale ou du Sud.

Ma seconde question est celle-ci: S'il y avait 18 nominations à faire au Sénat, pensez-vous que le premier ministre ou les premiers ministres provinciaux demanderaient l'avis des gens que vous représentez avant de rendre leur décision? Seriez-vous d'accord pour qu'on accorde une attention particulière aux minorités parmi les minorités—les vôtres? En d'autres termes, afin d'éviter qu'une minorité ethnique importante n'obtienne deux ou trois nominations, les nominations seraient divisées de façon à prévoir la représentation la plus large possible des communautés ethniques au Sénat. Êtes-vous d'accord avec moi lorsque j'affirme que si on procédait ainsi, cela favoriserait grandement l'unité et l'efficacité du Parlement et l'unité du pays?

M. Corn: Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Haidasz: Merci, monsieur le président.

En quelques mots, monsieur Corn, pouvez-vous nous dire, aujourd'hui, au nom du Conseil ethnoculturel du Canada, si le projet de loi sur le multiculturalisme qui a été déposé récemment donne suite en partie ou en totalité aux recommandations que vous avez présentées cet après-midi au sujet de l'Accord du lac Meech?

M. Corn: Selon moi, le projet de loi déposé répond à bon nombre des instances que nous avons présentées au Comité permanent du multiculturalisme de la Chambre des communes. Cependant, il ne va pas assez loin. Il comporte deux lacunes fondamentales. Nous voulons un ministère distinct et un commissaire. Selon nous, il faut nommer un commissaire ou un coordonnateur indépendant qui rende des comptes directement au Parlement.

Le sénateur Haidasz: Un peu comme le commissaire aux langues officielles?

M. Corn: Oui. Nous ne nous inquiétons pas de son titre, mais il doit s'agir d'un fonctionnaire nommé par décret du conseil qui est directement comptable envers le Parlement.

Le sénateur Haidasz: Votre conseil a-t-il déjà réfléchi à la question de savoir s'il serait plus facile de réaliser votre objectif quant à une plus grande représentation au Sénat des minorités ethniques si les sénateurs étaient élus et non pas nommés comme à l'heure actuelle?

M. Corn: Nous en avons discuté, monsieur le président, mais pas très longtemps parce que nous reconnaissons que nous ne sommes pas attachés à un parti politique plus qu'à un autre. Nous préférons laisser cette affaire entre les mains des partis politiques parce que tout ce que nous pourrions dire serait erroné. Nous ne voulons pas être dans l'erreur.

Le sénateur Haidasz: Depuis la Confédération, le Sénat n'a pas réussi à bien représenter tous les groupes ethniques. Pensez-vous qu'un Sénat élu garantirait une représentation plus équitable?

M. Corn: Nous pensons que oui.

Le sénateur Haidasz: Un Sénat élu?

M. Corn: Oui. Nous n'avons cependant pas examiné la question assez longtemps pour en être certains.

[Le sénateur Argue.]

Le sénateur Haidasz: Combien de Slovaques ou de Philippons siègent à la Chambre des communes?

M. Corn: En Ontario, la représentation des groupes ethniques a augmenté aux dernières élections. Vingt-huit représentants de divers groupes ethniques ont été élus à l'assemblée législative de l'Ontario. C'est beaucoup, mais nous ne voulons pas nous perdre en conjectures.

Le sénateur Argue: C'est la démocratie libérale!

Le sénateur Haidasz: L'appendice de votre mémoire contient une lettre de M. Malicki, qui était, ou est encore, président du Congrès canadien polonais. Les opinions qu'il exprime sont-elles celles du Congrès canadien polonais ou les siennes?

M. Corn: Ce sont ses propres opinions et non celles du Congrès canadien polonais.

Le sénateur Haidasz: Merci beaucoup. J'espère que vous présenterez aussi votre mémoire aux assemblées législatives qui étudient l'Accord du lac Meech, parce qu'elles auront aussi leur mot à dire.

Le président: Votre temps est écoulé, sénateur Haidasz.

Le sénateur Haidasz: Je n'ai plus de questions, monsieur le président.

M. Corn: Monsieur le président . . .

Le président: Monsieur Corn, auriez-vous l'obligeance de tourner le microphone vers vous? Nous avons quelques problèmes avec le système de sonorisation.

M. Corn: Certainement, monsieur le président. Je pense que cela va mieux.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je tiens à souligner que notre objectif immédiat et le plus important est de constitutionnaliser le multiculturalisme au Canada. L'unité dans la diversité de la société canadienne reflète ce qu'est le Canada aujourd'hui.

Je tiens à préciser, monsieur le président, qu'on ne peut pas imposer une constitution au peuple. La Constitution doit exprimer les préoccupations de tous les Canadiens, qu'ils soient anglophones, francophones, membres d'autres groupes ethniques ou autochtones. Nous voulons tous vivre ensemble dans l'harmonie, la paix, la liberté et la démocratie. Nous voulons nous respecter et nous accepter mutuellement.

Nous continuons de penser que le Canada est un pays d'avenir, de prospérité et de bonheur. Nous voulons faire notre part pour construire la société canadienne de demain pour nos enfants et tous les citoyens futurs du Canada.

Nous vous demandons donc d'appuyer au moins certaines des recommandations que nous avons formulées aujourd'hui.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs Corn et Binavince, d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Comme vous avez pu le voir, il y a eu beaucoup de questions, et nous pourrions continuer encore longtemps, mais le temps presse. Merci d'être venus.

Conformément à l'ordre adopté le 18 juin 1987, M. Joseph J. Wilder, q.c. et M. Manuel Prutschi, sont escortés jusqu'à leur place au Sénat.

Le président: Nos prochains témoins représentent le Congrès juif canadien. Je crois que nous écouterons pour commen-